

**Séance publique du 28 mai 2001**

**Délibération n° 2001-0081**

commission principale :

objet : **Désignation des représentants au sein du conseil d'administration de l'Institut national des sciences appliquées (INSA)**

service : Direction générale des services - Service de l'assemblée communautaire

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 17 mai 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération n° 90-1508 en date du 29 octobre 1990, le conseil de Communauté a autorisé la participation de la Communauté urbaine au conseil d'administration de l'Institut national des sciences appliquées (INSA) au titre des personnalités extérieures.

La communauté urbaine de Lyon est représentée au sein de ce conseil par deux de ses membres, un titulaire et un suppléant dont le mandat est de trois ans, renouvelable.

Il est proposé à l'assemblée délibérante de désigner en son sein les deux représentants de la Communauté urbaine (un titulaire et un suppléant) au conseil d'administration de l'Institut national des sciences appliquées ;

Vu ledit dossier ;

Vu sa délibération n° 90-1508 en date du 29 octobre 1990 ;

Vu le résultat du scrutin ;

**DELIBERE**

**Désigne :**

- titulaire : monsieur René Lambert,

- suppléant : monsieur Bernard Rivalta,

en tant que représentants de la Communauté urbaine au sein du conseil d'administration de l'Institut national des sciences appliquées (INSA).

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,